

Cayenne, le 24 janvier 2024

Communiqué de presse

En réponse à la crise humanitaire en Haïti, les expulsions reprennent depuis la Guyane

A l'heure où plusieurs institutions alertent sur la situation humanitaire catastrophique en Haïti et appellent à protéger ses ressortissant.e.s, les expulsions reprennent leur cours vers ce pays depuis la Guyane.

Ainsi le 21 janvier 2024, une personne de nationalité haïtienne, présentant une vulnérabilité psychologique importante, a été expulsée vers Port-au-Prince depuis le centre de rétention administrative (CRA) de Matoury, en Guyane. Il s'agit de la première expulsion vers Haïti d'une personne enfermée en rétention depuis septembre 2022.

Monsieur P. avait été placé au CRA de Matoury le 3 janvier 2024, suite à la notification d'une obligation de quitter le territoire français par le préfet de Guyane, et y a été maintenu jusqu'à dimanche dernier, le temps que l'administration organise son expulsion vers Haïti.

Pourtant, la crise humanitaire et sécuritaire du pays est grave. Le 3 novembre 2022, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) appelait les Etats à suspendre les renvois forcés de personnes haïtiennes vers leurs pays. Le 5 décembre dernier, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), juridiction en charge d'examiner les demandes de protection en France, réunie en grande formation, a confirmé son positionnement précédant concernant le contexte prévalant actuellement en Haïti, en estimant que la totalité du territoire haïtien subit une situation de violence aveugle résultant d'un conflit armé interne et que les ressortissant.e.s de certaines provinces d'Haïti ont vocation à être protégé.e.s.

Les expulsions vers Haïti sont donc contraires aux conventions européennes et internationales desquelles la France est signataire en matière de protection internationale.

M. P suivait par ailleurs un traitement médical conséquent pour des troubles psychologiques, ce qui a questionné notre association, en charge de son accompagnement juridique, sur sa capacité à comprendre les enjeux actuels de son enfermement dans le centre de rétention, et à prendre des décisions éclairées pour sa défense.

Enfin, selon les co-retenus, ce n'est que le jour de son départ que M. P. aurait été informé de son expulsion, ce qui l'a empêché de se préparer et de réunir sereinement ses affaires.

Cette expulsion fait craindre une reprise plus globale des renvois vers Haïti depuis le territoire guyanais, comme c'est déjà le cas en Guadeloupe, où 36 personnes ont été expulsées vers Haïti depuis le CRA des Abymes, au cours de l'année 2023.

En cohérence avec les engagements internationaux de la France, notamment ceux pris au sein des Nations Unies et de l'Union européenne, nous appelons les autorités françaises à :

Octroyer une protection aux ressortissant.e.s d'Haïti présent.e.s sur l'ensemble du territoire ;

Mettre un terme aux mesures privatives de liberté prises à leur rencontre ;

Procéder à l'arrêt immédiat des expulsions vers Haïti.

Contact Presse :

Pauline RÂÏ – Responsable régionale rétention – Région Amériques et Océan Indien – 06 94 24 76 03

Lucie CURET – Déléguée nationale en région – Région Amériques – 06 94 05 49 68